



Torrent du Vigny à Saint-Michel-de-Maurienne



Détail du costume de la vallée des Arves



Isolation bois en Haute Maurienne

BILAN D'ACTIVITÉS 2024



SYNDICAT

Pays de Maurienne
SAVOIE

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



À la Cime du Sambuis / Saint-Colomban-des-Villards

Le Pays de Maurienne n'échappe pas aujourd'hui aux deux maîtres-mots qui caractérisent l'aménagement du territoire et le développement local : adaptabilité et anticipation.

Dans un contexte où les coûts de l'énergie et le changement climatique accentué mettent les écosystèmes et les organisations notamment territoriales à rude épreuve, les questions d'adaptabilité et de sobriété énergétique deviennent prééminentes sur le plan environnemental, social et économique (efficacité énergétique des bâtiments, production d'Energies Renouvelables, promotion des modes de consommation plus responsables). Le territoire se trouve donc en première ligne des problématiques à affronter et à l'interface des volontés et des ressources pour y faire face.

Prendre en compte également ce qui nous est imposé de l'extérieur à l'instar des politiques publiques de rang supérieur tout comme les restrictions budgétaires de l'Etat et des collectivités territoriales partenaires du Syndicat du Pays de Maurienne (SPM), demande un pouvoir d'adaptation permanent contraignant le territoire à opérer des choix dans la conduite des programmes qu'il anime.

Anticiper les évolutions et répondre aux défis locaux obligent ainsi le territoire à se transformer en laboratoire de l'innovation, de l'expérimentation et à se positionner sur des enjeux spécifiques tels que le renforcement de la connaissance des données sur l'eau et le partage de ses usages. Si les actions conduites en 2024 ainsi qu'en témoigne ce bilan d'activités, ont ancré durablement le SPM dans le paysage institutionnel, l'année 2025 s'annonce encore tout aussi déterminante pour le développement du territoire, avec plusieurs avancées de dossier identifiées à ce jour : la finalisation de la version n°2 du SCoT, la contribution à la réalisation du « projet d'atelier culinaire » (cuisine centrale), l'identification de la structure en charge de l'exploitation de la Via Maurienne, la recherche d'une coopération entre collectivités afin de gérer l'instruction des autorisations d'urbanisme, l'aboutissement de travaux de protection de notre population contre les crues des rivières.

Je formule le vœu que les Pouvoirs Publics nous apporteront de nouveau leur confiance en respectant notre diversité et en nous donnant le pouvoir d'agir. Portons un regard attentif et bienveillant pour ménager le Pays de Maurienne en transformant aussi la manière dont les habitants perçoivent leur vallée.

Yves DURET, Maire de La Tour-en-Maurienne,
Président du Syndicat du Pays de Maurienne

PRÉSENTATION



Hervé GENON
Vice-Président



Corinne GARÇONNET
secretariat@maurienne.fr



Régine KUNTZ
rh@maurienne.fr

COMPOSITION

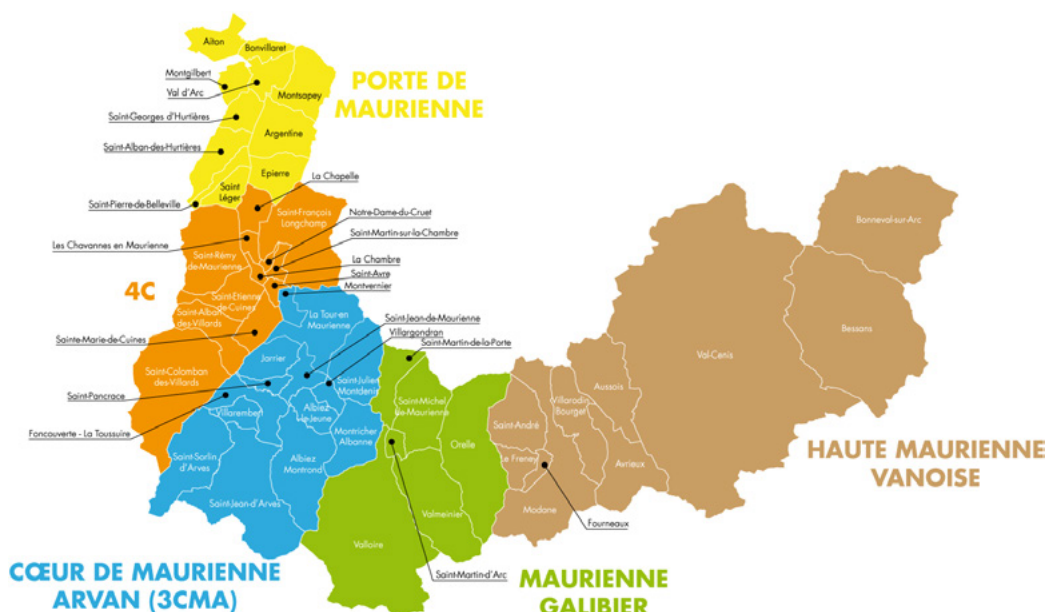
- 5 Communautés de Communes :
 - Porte de Maurienne (CCPM)
 - Canton de La Chambre (4C)
 - Cœur de Maurienne Arvan (3CMA)
 - Maurienne Galibier (CCMG)
 - Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV)
- 1 Comité Syndical constitué de 56 délégués titulaires (+ 56 délégués suppléants)
- 1 bureau composé de 1 Président, 8 Vice-présidents et 5 autres membres:
 - SCoT et Coopération Transfrontalière
 - Mobilités et Transports Scolaires
 - Risques, GEMAPI
 - Ressources Humaines et Finances
 - Agriculture
 - Transition Énergétique
 - Culture et Patrimoine
 - Attractivité Territoriale

CRÉATION

Le Syndicat du Pays de Maurienne a vu le jour le 4 décembre 2000 en substitution de l'Association des Maires de Maurienne.

RESSOURCES HUMAINES

Le Syndicat du Pays de Maurienne compte 74 agents (dont EEA = 52 agents) au 1er décembre 2024 soit un total de 54,34 ETP.



COMPÉTENCES DU SYNDICAT



Yves DURBET
Président



Béatrice DARVES
spm@maurienne.fr

Le Syndicat du Pays de Maurienne est un syndicat de projets s'élargissant, en fonction des compétences transférées, vers un syndicat de « services ». La dernière modification des statuts a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 8 novembre 2021.

En 2024, le Syndicat du Pays de Maurienne s'organise autour des compétences suivantes à l'échelle de la vallée de la Maurienne :



BUDGET 2024

Le SPM dispose de deux budgets : un budget principal et un budget annexe relatif au Transport Scolaire, assujéti à la TVA.



Hervé GENON
Vice-Président

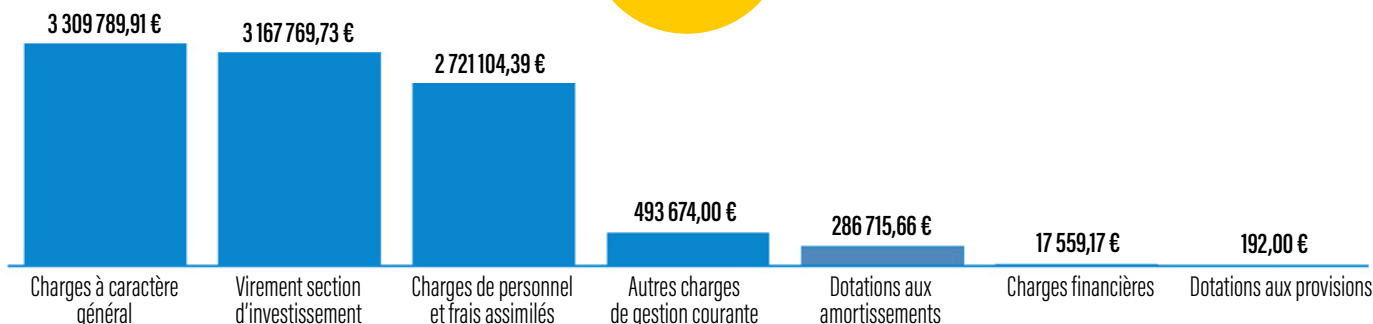


Béatrice DARVES
spm@maurienne.fr

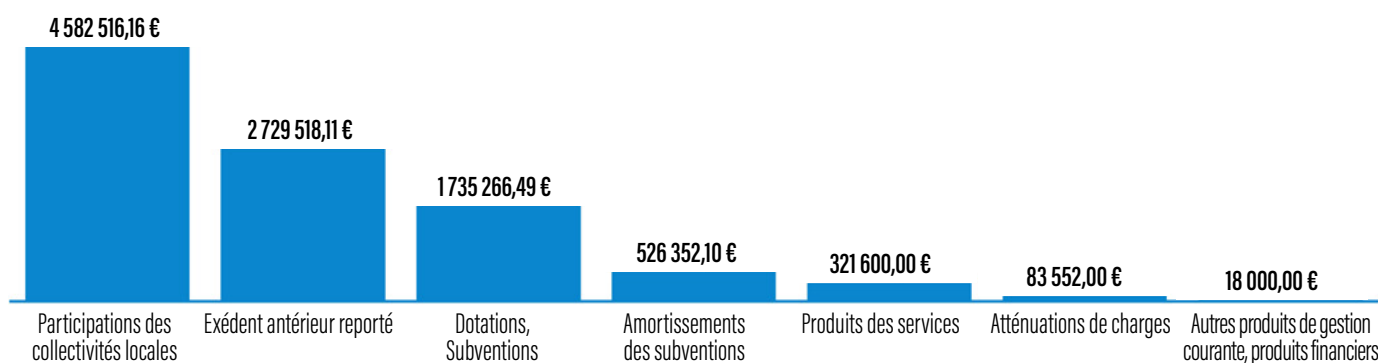


Lucie ANTONACCI
compta@maurienne.fr

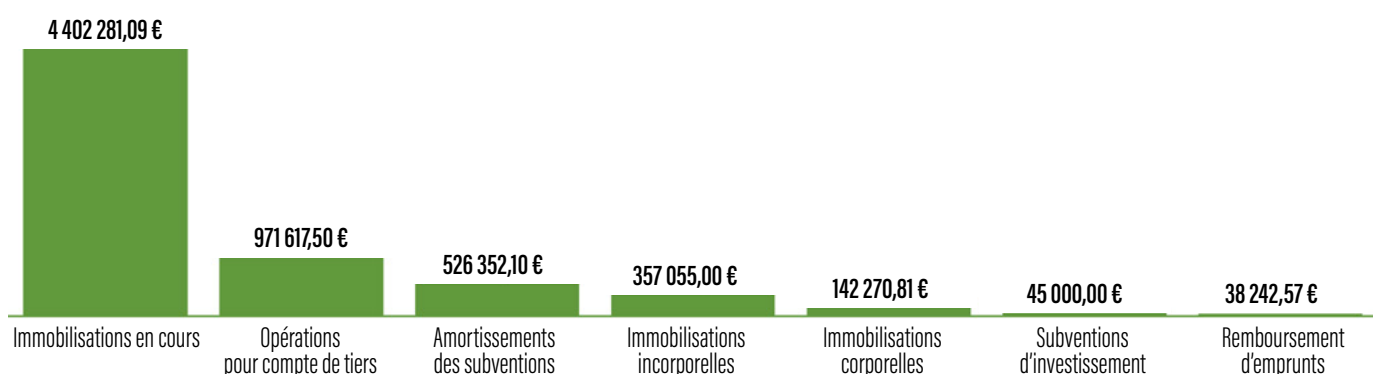
1. BUDGET PRINCIPAL



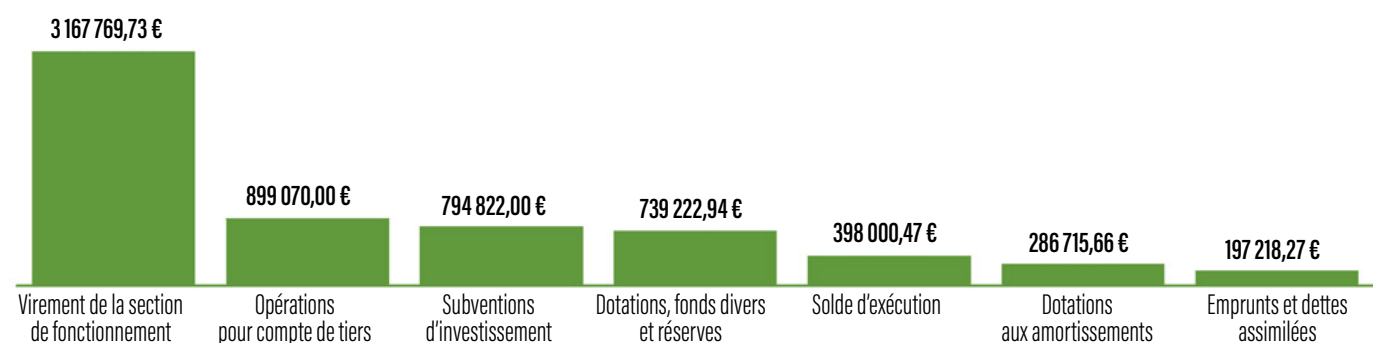
- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT -



- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -



- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT -



- RECETTES D'INVESTISSEMENT -

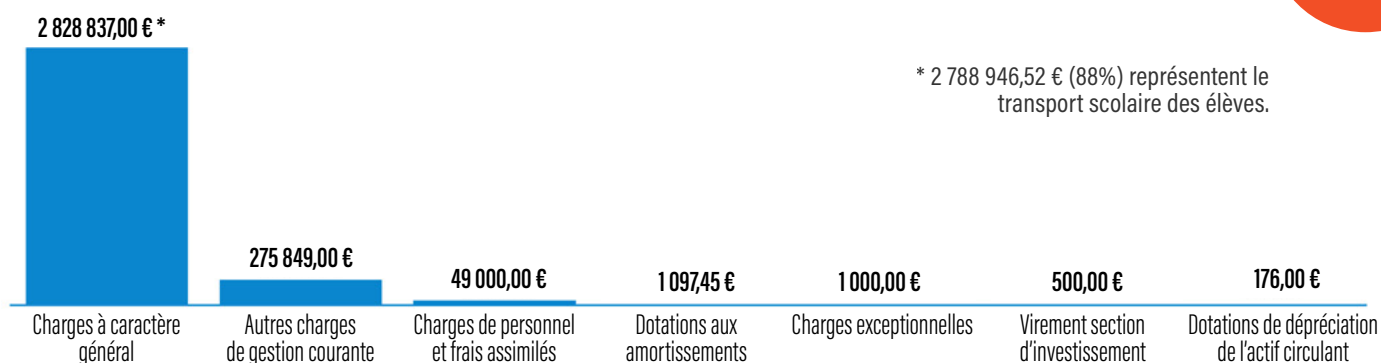
1. BUDGET PRINCIPAL (SUITE)



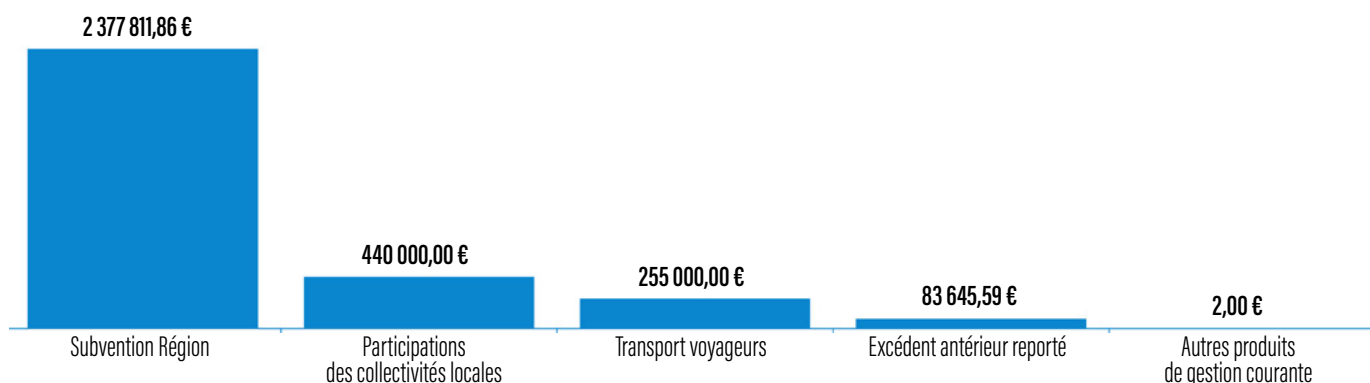
• DÉTAIL PAR FONCTION

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS
GÉNÉRAL	1 913 349,19 €	1 287 503,59 €	893 162,00 €
CULTURE (EEAM)	1 983 280,13 €	84 760,81 €	1 518 489,00 €
GEMAPI	6 049 235,99 €	4 870 293,32 €	2 159 280,00 €
ABATTOIR	50 939,55 €	240 261,35 €	0,00 €
TOTAL	9 996 804,86 €	6 482 819,07 €	4 570 931,00 €

2. BUDGET ANNEXE - TRANSPORT SCOLAIRE



• DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT •



• RECETTES DE FONCTIONNEMENT •

Les dépenses d'investissement du budget annexe Transport Scolaire sont négligeables (1.979,36 € ht)



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



Pascale OUSTRY
Vice-Présidente



Julie RAUX
tepos@maurienne.fr

Accompagner le territoire dans la production d'Énergie Renouvelable, durable et innovante.

■ CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE (CCR)

BILAN 2024

Depuis juin 2023, l'ADEME a validé la candidature portée par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) pour déployer un Contrat de Chaleur Renouvelable sur les territoires de la Maurienne et de Cœur de Savoie. Ce programme permet de soutenir les études et investissements des projets de développement de chaleur renouvelable (géothermie, bois-énergie, solaire thermique) des collectivités comme des entreprises.

Les projets soutenus :



Bois-énergie



Solaire thermique



Géothermie



Réseaux de chaleur

En Maurienne, 11 projets sont aujourd'hui accompagnés dans ce cadre (3 projets privés et 8 projets publics). Depuis le lancement du CCR, près de 1M€ de Fonds Chaleur ont été mobilisés pour une production de chaleur estimée de 1 328MWh.

PERSPECTIVES 2025

Poursuite de l'accompagnement.

De 6 CCR signés sur l'ensemble du Département, l'ADEME souhaite un seul interlocuteur et signataire en Savoie. Des réunions politiques et techniques sont en cours et se poursuivront en 2025 afin de préparer cette nouvelle candidature savoyarde.

■ INCITER À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT : BILAN DU SERVICE DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

BILAN 2024

Depuis 2020, le SPM en partenariat avec les 5 EPCI de la vallée, déploie sur l'ensemble de son territoire un service visant à accompagner les ménages dans leurs projets de rénovations de leurs logements. Ce service permet de bénéficier de conseils gratuits, indépendants de toute offre commerciale et personnalisés sur les projets de rénovation. Un numéro unique assure un contact vers des conseillers en Savoie et des permanences sur l'ensemble des Communautés de Communes de Maurienne sont organisées pour être au plus près des habitants.

Ainsi au 31 octobre 2024, 956 demandes d'information et de conseil avaient été traitées par téléphone et 154 rendez-vous ont été organisés à la suite soit en visio soit dans les permanences du territoire.

PERSPECTIVES 2025

Le service évolue pour inclure les thématiques de la rénovation énergétique, de l'adaptation du logement à la perte d'autonomie et de la résorption de l'habitat indigne et insalubre. L'ANAH sera ainsi le pilote et l'interlocuteur unique des territoires pour le déploiement de ce nouveau service public.



■ ATELIER DE SENSIBILISATION À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

BILAN 2024

Le Syndicat du Pays de Maurienne, en partenariat avec l'ASDER, a organisé un atelier sobriété énergétique à destination des élus et techniciens des collectivités. Une trentaine de personnes ont pu ainsi échanger sur leurs actions « sobriété » déjà opérationnelles et analyser celles à mettre en place prioritairement.

PERSPECTIVES 2025

Chaque année, le SPM organise des ateliers de sensibilisation auprès des élus et des techniciens sur des sujets de maîtrise de l'énergie et de production d'énergies renouvelables.





■ SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA MAURIENNE : LA CONCERTATION AU CŒUR DE LA DÉMARCHE

BILAN 2024

Outil de planification des aménagements cyclables, le schéma directeur cyclable de la vallée de la Maurienne vise à assurer une cohérence et une continuité des itinéraires cyclables du territoire. Pour ce faire, l'année 2024 a été consacrée à la concertation :

- avec la population via la mise en ligne d'un outil cartographique (ci-dessous) permettant de repérer les lieux pour lesquels des aménagements ou des services en faveur des cyclistes étaient nécessaires.
- avec les collectivités du territoire grâce à des rencontres, des questionnaires et l'envoi de l'ensemble des fiches-segments pour modification et validation.
- avec les partenaires, Département et Région.

PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 marquera la validation du schéma et les premières réalisations.

Cyclistes, usagers du vélo au quotidien, CONSULTEZ LES AVIS ÉMIS !

Le syndicat Pays de Maurienne vous invite à consulter les avis en ligne sur les difficultés à vélo dans la vallée suite à l'enquête ouverte du 18/10 au 31/12/2023

<https://maurienneveloconcertation.to.fr>



■ VIA MAURIENNE : QUELQUES VIRAGES ENCORE À PRENDRE

BILAN 2024

Le tracé de la Via Maurienne est aujourd'hui figé. Des réunions de concertation avec le monde agricole ont permis de réduire au maximum les impacts du projet et d'identifier du foncier pour les mesures compensatoires. Un premier travail de concertation a également eu lieu avec les collectivités de la vallée, le Département de la Savoie et le SPM pour identifier les futurs gestionnaires de cette infrastructure autant pour assurer

l'entretien de la Via Maurienne mais aussi des zones identifiées comme mesures compensatoires.

PERSPECTIVES 2025

Le dépôt des dossiers réglementaires auprès des services de l'Etat sera finalisé au cours du premier semestre 2025. Pour ce faire, les gestionnaires de la future voie cyclable, des aires d'arrêts comme des mesures compensatoires doivent être connus.

■ POURSUITE DU SOUTIEN À LA PRATIQUE DU COVOITURAGE

BILAN 2024

Afin de massifier le recours au covoiturage pour les trajets domicile-travail, le Syndicat du Pays de Maurienne a contractualisé avec Blablacar Daily dans le but de soutenir les trajets de courte distance via une indemnisation. Le recours à cette plateforme unique de mise en relation des covoitureurs permet de rémunérer les conducteurs sur leur court trajet et d'instaurer la gratuité pour les passagers.

Depuis le début de l'opération nous constatons plus de 2 200 nouveaux inscrits et environ 1 000 trajets rémunérés tous les mois.

PERSPECTIVES 2025

Au regard de ces résultats encourageants, les élus ont décidé de poursuivre l'expérimentation sur l'année 2025.



■ VISITE D'UNE STATION DE DISTRIBUTION D'HYDROGÈNE

BILAN 2024

Le SPM s'est rendu à Vénissieux pour l'inauguration de la station hydrogène HYmpulsion. En tant que partenaire du Projet d'Autoroute Hydrogène Alpine aux côtés de la

SFTRF, AREA et Hymulsion, cette visite a permis de se rendre compte concrètement de l'emprise foncière d'une station et d'assister à un remplissage de réservoir d'un bus et véhicule léger. La construction d'une telle station en Maurienne permettrait de réduire les émissions de GES pour le secteur du transport.



PERSPECTIVES 2025

Finalisation des accords avec les transporteurs pour l'achat de véhicules lourds à hydrogène, avec les collectivités sur le foncier pour un démarrage des travaux à la fin de l'année.



CONTRAT TERRITORIAL MAURIENNE (CTM)



Yves DUREBET
Président



Delphine MILAZZO
ctm@maurienne.fr

• DÉMARCHE GRAND CHANTIER LYON - TURIN : un accompagnement unique pour la Maurienne



Présidé par François Ravier, Préfet de la Savoie, le comité des financeurs de la démarche Grand Chantier du Lyon-Turin, instance de gouvernance composée de l'Etat, du Département de la Savoie, de la Région Auvergne-Rhône Alpes, du Syndicat de Pays de Maurienne et de Tunnel Euralpin Lyon-Turin (TELT), s'est réuni à deux reprises en 2024 le 31 mai et le 20 décembre dernier.

Le comité des financeurs a validé le soutien de la Démarche Grand Chantier à 24 projets au bénéfice du territoire de la Maurienne et du chantier du tunnel de base du Lyon-Turin. Il a attribué des subventions au titre du Fonds d'accompagnement et de soutien territorial (FAST) mis en place par l'Etat et géré par TELT pour un montant total de 3 389 936 €.

L'année 2024 a également vu l'aboutissement de projets initiés en 2022/2023 et financés par du FAST.

BILAN 2024

- Le 12 juin 2024, pour réduire les consommations énergétiques de son usine de dépollution des eaux, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement

(SIA) de la région de Saint-Jean-de-Maurienne, s'est équipé de panneaux solaires combinés à un système d'intelligence artificielle. Un investissement total de 201 000 € a été financé à hauteur de 35 020€ par les partenaires de la démarche Grand Chantier.



- Le 14 septembre 2024, les travaux de réhabilitation de l'école de Randens et de deux logements locatifs ont été inaugurés à Val d'Arc. Un investissement de 882 397 € a été soutenu à hauteur de 660 979 € par les partenaires de la Démarche Grand Chantier.



- Le 26 septembre 2024, la première pierre de l'IRM du Centre hospitalier de la Vallée de la Maurienne a été posée. Ce nouvel équipement, qui vient conforter la qualité et la sécurité des soins, permettra d'améliorer la prise en charge des patients en proximité.



PERSPECTIVES 2025

Les projets subventionnés devraient débuter durant l'année 2025 et parmi eux :

- un système de bus itinérant de France Services pour les communes de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan ;

- la création d'une maison de santé à La Chambre, projet porté par la Communauté de Communes du Canton de La Chambre ;

- des panneaux photovoltaïques à la station d'épuration de La Praz, projet porté par la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise.

• Mon Logement Lyon-Turin : 2 dispositifs d'aides depuis 2018 pour rénover le parc privé : le PIG et la prime MLLT

Depuis 2018, près de 4 millions d'euros ont été investis par les propriétaires bailleurs pour moderniser le parc privé et 77 logements ont déjà été rénovés et ont bénéficié de près de 2 255 000 € d'aides cumulées (ANAH, Département de la Savoie, Action Logement, Région Auvergne-Rhône-Alpes et FAST). 61 d'entre eux ont bénéficié du Programme d'Intérêt Général (PIG). Plus de 40 autres logements inscrits sur ce dispositif sont attendus pour les deux prochaines années.

Ce programme a pris fin début 2023 et depuis, les partenaires de la Démarche Grand Chantier ont créé la Prime Mon Logement Lyon-Turin, une aide technique (assurée par la Maison

de l'Habitat) et financière à destination des propriétaires privés de Maurienne pour rénover, aménager et louer leurs logements aux salariés du chantier.

Depuis la mise en œuvre de la Prime Mon Logement Lyon Turin (MLLT) en 2023 :

16 logements terminés et loués (subventionnés par 192 226 € par la prime MLLT) dont :

- 1 logement à St-Julien-Montdenis
- 5 logements à St-Jean de-Maurienne
- 8 logements à Aiguebelle
- 1 logement à St-Michel-de-Maurienne
- 1 logement à Modane





ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



Jérémy TRACQ
Vice-Président



Delphine MILAZZO
ctm@maurienne.fr

BILAN 2024

- Une stratégie de marketing territoire qui a défini des actions de communication basées sur les valeurs de l'authenticité et de l'innovation.
- Un stand « Maurienne » avec une présentation de toutes les actions en lien avec le thème du développement durable sur le territoire au salon de l'artisanat maurienais 2024.
- Une étude d'image auprès des maurienais et des non maurienais.

PERSPECTIVES 2025

- Un travail de renforcement de l'identité et du récit de la Maurienne.
- Un travail sur les « réconciliations » entre ses aspects paysagers et son identité industrielle.
- La mise en place d'un groupe de travail sur l'accueil des salariés, avec un focus sur le logement afin d'aider les entreprises à attirer des personnes extérieures grâce à des offres d'emploi « clés en main ».
- Des soirées « nouveaux arrivants » pour les faire se rencontrer et leur donner les informations de ce qui existe sur le territoire comme aides. Ils rencontreront également les élus et les entreprises de leur secteur.



MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT (MJD)



La MJD constitue un véritable service de justice de proximité bien ancré en Maurienne 12 ans après son ouverture dans les anciens locaux du Tribunal d'Instance. Le SPM porte le poste d'accueil depuis 8 ans avec le soutien financier du Département, en partenariat avec le Tribunal Judiciaire d'Albertville et la ville de Saint-Jean-de-Maurienne.

Cette structure assure et gère différentes permanences relevant du **conciliateur** de justice (litiges de consommation, entre propriétaires et locataires, de voisinage...), du **délégué défenseur des droits** (défense des droits des usagers des services publics, défense et promotion des droits de l'enfant, lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité, respect de la déontologie par les professionnels de la sécurité), des **avocats**, **notaires**. Des **informations juridiques**, de l'**aide aux victimes d'infractions pénales** (AVIJ), des **informations relatives aux mesures de protection** : tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, mandat de protection future... (ATMP et UDAF) et de la **médiation familiale** (UDAF) sont également apportées à la population.



Yves DURBET
Président



Sandra WUILPART
mjd.st-jean-de-maurienne@justice.fr

BILAN 2024

En début d'année, Mme Sandra WUILPART a succédé à Mme Anne WACKERMANN partie à la retraite.

L'activité de la MJD reste stable avec plus de 3 500 personnes accueillies. Les permanences du conciliateur de justice et celles d'avocat sont très sollicitées par les justiciables. A noter la remarquable augmentation, près de 30%, du nombre des interven-

tions des délégués de la Procureure de la République pour des rappels à la loi et des mesures de réparation.

PERSPECTIVES 2024

La mise à disposition, tant attendue, d'un poste à mi-temps de greffier devrait se concrétiser en cours d'année. Il permettrait une meilleure ouverture au public et contribuerait à renforcer la réponse "juridique" immédiate donnée aux habitants.

La MJD poursuivra le développement de sa mission de proximité avec l'augmentation des interventions des délégués du Procureur et des stages "sanction" ordonnés par le tribunal judiciaire (stage prévention routière ou sensibilisation aux dangers des produits stupéfiants) en vue de faciliter l'accès au droit aux justiciables en limitant leur déplacement. Des échanges plus fréquents seront à organiser avec la Maison France Services.



1 - L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉ

Il se traduit par l'offre d'enseignement en musique, danse, théâtre, arts plastiques de l'Etablissement d'Enseignement Artistique (EEA) Maurienne. Né de la fusion des six écoles de musique du territoire, l'EEA relève des compétences du SPM depuis 2019.

BILAN 2024

Des changements sont intervenus avec les départs à la retraite de Manuel HILDALGO et Laurent JULLIARD après 34 ans d'exercice en tant que directeurs des sites de Porte de Maurienne et de la Chambre. Historiquement dirigées par des enseignants de disciplines musicales, les recrutements ont intentionnellement été orientés vers d'autres champs disciplinaires (Théâtre et Intervention en milieu scolaire) dans la continuité des lignes directrices du nouveau schéma départemental qui invite les EEA à diversifier leurs offres et à prospecter un nouveau public.

Deux projets artistiques ont vu le jour sur Porte de Maurienne et la 4C :

-Projet « bal folk » (danse, concert de groupes de musiques traditionnelles irlandaises et bretonnes, ateliers de danse, de chants traditionnels.)

-Projet « complètement perché » (spectacle pluridisciplinaire créée par les élèves et les enseignants du site de la Chambre en partenariat avec la compagnie l'Esprit du mardi)

L'EEA de Maurienne continue d'œuvrer dans le sens de l'ouverture en proposant des interventions "Hors les murs" auprès d'adultes en situations de handicap, du milieu hospitalier, celui des personnes âgées, des crèches, RAM petite enfance, et des écoles primaires et maternelles.

PERSPECTIVES 2025

Dans le prolongement du bâtiment déjà existant de la Communauté de Communes Maurienne Galibier et de l'Office de Tourisme, le démarrage des travaux pour la construction de nouveaux locaux pour le site de Saint-Michel-de-Maurienne est programmé pour la fin d'année.

Deux projets artistiques en musique, théâtre et cirque à destination de certaines écoles maternelles et primaires de HMV et de la 4C avec des ateliers de pratique tout au long de l'année et l'élaboration d'un spectacle.

L'EEA en quelques chiffres :

- 6 sites de Val d'Arc-Aiguebelle à Modane avec deux antennes en station à Valloire et à Val Cenis-Lanslebourg
- 967 élèves pour l'année 2024-2025
- 52 agents pour 36.45 ETP
- 48 disciplines enseignées



Prestation des élèves lors du spectacle "Complètement perché"

ZOOM SUR LE PARCOURS DÉCOUVERTE

Sur chacun des sites, les élèves âgés de 6 ans, qui le souhaitent, ont la possibilité d'intégrer « le parcours découverte » pendant un an. En pratique individuelle et/ou collective, les jeunes s'essaient aux différentes disciplines tout au long de l'année, avant d'opter pour l'instrument ou la pratique artistique qu'ils choisiront de poursuivre l'année suivante. Cette forme d'enseignement bien spécifique favorise la pratique artistique sur le long terme et diminue le risque de décrochage par la suite.



Un élève du parcours découverte lors de son cours d'essai de piano avec son enseignante.

2 - L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) TOUT AU LONG DE LA VIE

Actions spécifiques labellisées Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie*

► BILAN 2024

- Séminaire guides En route vers de nouveaux Voyages autour de la table (Modane 19/01)



Écoulement abrasif, Artiste P. Bettin, refuge de l'Orgère.
Photo : Solène Raffort - CCHMV

- Formation nouveaux guides : cycle « transmission des connaissances » (Haute Maurienne, 24-25/06)

- Let's goût, lancement du cycle Paysages du Goût (2024-2029) au refuge de l'Orgère le 29/06 : expérience gustative avec l'artiste P. Bettin, concours de gâteaux de Savoie, rencontre avec l'auteur J-M Rochette, causeries gourmandes, balade découverte PNV, ateliers enfants... - 150 pers.

- L'été : Spectacle de rue Barock n'roll (Termignon, Bramans) et balade musicale (Aussois, Albiez, Saint Alban des Villards) - 277 pers.

- Journées européennes du patrimoine : EPHAD (Aiguebelle, Modane), forts de l'Esseillon et du Télégraphe - 161 pers.

- Participation au Salon de l'Artisanat maurienais (causeries et ateliers enfants)

- Interventions scolaires : classe de découverte (Karellis Valloire Bramans Lanslevillard - 474 élèves ; Séjour Service National Universel (Aussois) - 200 jeunes ; école Lanslebourg (10 ateliers / 26 élèves)

► PERSPECTIVES 2025

- Programmation Journées Européennes du Patrimoine et Saveurs d'automne .

- Formation des guides : nouveaux guides (St-Jean-de-Maurienne 1 jour), Paysages du goût (2 jours).

- Inauguration et diffusion d'une exposition itinérante Paysages du goût associant 3 artistes en résidence.

- Démontage du parcours photographique « Derrière la retenue, les chemins de l'eau en Savoie ».

3 - LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE PAR LA CULTURE

Tourisme culturel et attractivité territoriale au travers des itinéraires et dispositifs de découverte labellisés PAH des Hautes Vallées de Savoie*

► BILAN 2024

Programmation culturelle (hiver 23-24, été 24) avec 11 OT, 28 communes et 2 EPCI (mobilisation des 7 guides-conférenciers et 4 AMM) : sorties « À la rencontre des alpagistes », visites guidées des villages et des forts, sensorielles baroques, visites-jeu, soirées en images, ateliers jeune public, offre culinaire, événements (balade musicale, Barock'n roll) soit :

- 89 activités hiver
- 132 activités été
- Plus de 4 160 visiteurs

Quelques nouveautés :

- Visites : chèvrerie (Lanslebourg), village/église (Valmeinier 1500), alpages (Saint François Longchamp), église (Montgellafrey), balades musicales...

- Activités avec les professionnels du goût, itinéraire Voyages autour de la Table (Vat) : ateliers culinaires (Aussois, Termignon, Lanslebourg), balade-dégustation franco-italienne (Mont Cenis, La Toussuire)...

► PERSPECTIVES 2025

- Hiver 24-25, été 25 : 250 activités. Une tendance à la hausse de la programmation hivernale dénote une évolution du comportement de la clientèle et donc de l'offre à lui proposer.

- Développement des Vat (partenariat avec la CMA 73)

- Une nouvelle brochure des offres pour les écoles du PAH et des classes de découverte.

- Création d'un film teaser des activités de médiation du PAH

* Depuis 1992, la Maurienne bénéficie du label national Ville et Pays d'Art et d'Histoire attribué par le ministère de la Culture et animé par la Fondation Facim avec le soutien du SPM et de la DRAC.

4 - CTEAC MAURIENNE OU LA CULTURE OUVERTE À TOUS

BILAN 2024

En juin 2022, le Syndicat du Pays de Maurienne signe avec la DRAC, la Région AURA, le Département de la Savoie, Savoie Biblio et l'Education Nationale, une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC).

- **Convention avec un objectif** : promouvoir, sur 3 ans, la pratique culturelle au plus près des habitants, de la petite enfance au grand âge.

- **Un fil conducteur artistique commun à tous** : l'expression orale et les jeux de langage déclinés autour de la lecture, de la poésie et du théâtre, par le biais d'actions culturelles construites sur-mesure.

- **Deux compagnies pour deux thèmes** :

- la Cie du Chien Jaune sur le thème 'Rési'//Stance' sur Porte de Maurienne et 3CMA ;

- la Cie L'Esprit du Mardi sur le thème 'Les Chemins de Velours' sur la 4C, Maurienne Galibier et Haute Maurienne Vanoise.

La saison 23/24 a ainsi vu l'émergence, avec la complicité des habitants, d'une trentaine d'actions. Actions organisées aussi bien dans les établissements scolaires que seniors, centres sociaux, bibliothèques, médiathèques et librairies, EEA, de nombreuses associations et même un établissement agricole. Le tout entièrement financé par les signataires de la Convention.

Parmi les propositions emblématiques de cette saison :

- **Les Vaches ont des Prénoms** : une lecture théâtrale et musicale 100 % originale née de la rencontre entre la Cie du Chien Jaune et Jean-Philippe Viallet, éleveur de vaches laitières à Jarrier. Un spectacle pour parler du monde agricole autrement.



Lecture théâtrale « Au jardin » à La Fourmière – Photo : F. Bertrand

- **Les Chorales kilométriques** : proposées par la Cie L'Esprit du Mardi, les artistes emmènent des chanteurs de tout niveau dans une balade théâtralisée sur les chemins. En 2024, la Cie a tenu ces chorales à Modane, à Valloire, à St-Michel et dans la vallée des Villards.

Et du spectacle vivant offert et ouvert à tous :

- **Pour les commémorations** : à l'occasion des commémorations des 'villages brûlés' par les troupes allemandes en 1944, la Cie du Chien Jaune a proposé des déambulations théâtrales avec les habitants de La Tour en Maurienne et Villargondran ainsi que l'adaptation du roman de Philippe Claudel, Le Rapport de Brodeck, dans la cour de l'école du Chatel. Un texte ciselé où les hommes commettent le pire et où le devoir de mémoire se heurte à l'envie d'oublier, quitte à faire bégayer l'histoire.

- **Handiquoi** : quand Camille, adolescente timide, rencontre Théo, lycéen pas tout à fait comme les autres, c'est tout un monde qui s'ouvre à elle : celui du handicap. Joué à Modane, ce texte plein de sensibilité de Pierre Grammont (L'Esprit du Mardi), a entraîné le public dans des morceaux de vie du jeune acteur, Paul Bureau. Doublement amputé, il croque la vie et entraîne le public dans son monde pour l'emmener au-delà du handicap.



Handiquoi - Cie L'esprit du Mardi

PERSPECTIVES 2025

À l'heure où sonne la fin de cette CTEAC en juin 2025, les Compagnies en résidence finalisent les actions entamées avec leurs partenaires locaux. Par la suite, les cinq Comités d'Action Culturelle de la vallée auront, de nouveau, un rôle déterminant, aux côtés du SPM, pour imaginer et organiser le futur des programmes d'Education Artistique et Culturelle sur la Maurienne.

ABATTOIR



Alexandre ALBRIEUX
Vice-Président



Béatrice DARVES
spm@maurienne.fr

Le Syndicat du Pays de Maurienne, propriétaire de l'abattoir mis en service en 1998 à Saint-Etienne-de-Cuines, assure le renouvellement du gros matériel et prend à sa charge la modernisation de l'outil. Le SPM est membre du Conseil d'Administration de la société SA Abattoir de Maurienne qui se porte garant du bon fonctionnement de l'équipement.



PLAN PASTORAL TERRITORIAL

BILAN 2024

Pour la troisième année de programmation des crédits du Plan Pastoral Territorial (PPT) n°3 (applicable jusqu'au 25/11/2026) le Comité de Pilotage (CoPil) s'est réuni à 2 reprises pour instruire les dossiers dont 1 séance a fait l'objet d'une consultation électronique. Compte tenu du taux de consommation de l'enveloppe régionale à 49% après 2,5 années d'exercice, marqueur d'un fort dynamisme du programme, les membres du CoPil ont essentiellement orienté leur travail sur les mesures prioritaires à conserver afin de permettre la viabilité des alpages (conditions de logement, alimentation en eau des espaces pastoraux, amélioration de l'accès) ainsi que sur une nouvelle répartition financière à effectuer entre les mesures du PPT.

2 projets d'investissement et de fonctionnement ont été validés pour un montant de dépenses de 321 658 € TTC, ayant bénéficié de **39 900 € d'aides régionales, 3 103 € d'aides départementales et 30 100 € d'aides européennes** (crédits FEADER).

BILAN 2024

Des dysfonctionnements dans la pratique d'abattage ont marqué cette fin d'année 2024 avec un arrêté préfectoral de suspension d'activités depuis le 14 novembre 2024. Ainsi, aidé par une conjoncture chaotique, l'abattoir enregistre un tonnage en baisse de 64T par rapport à 2023 soit 306 335T.

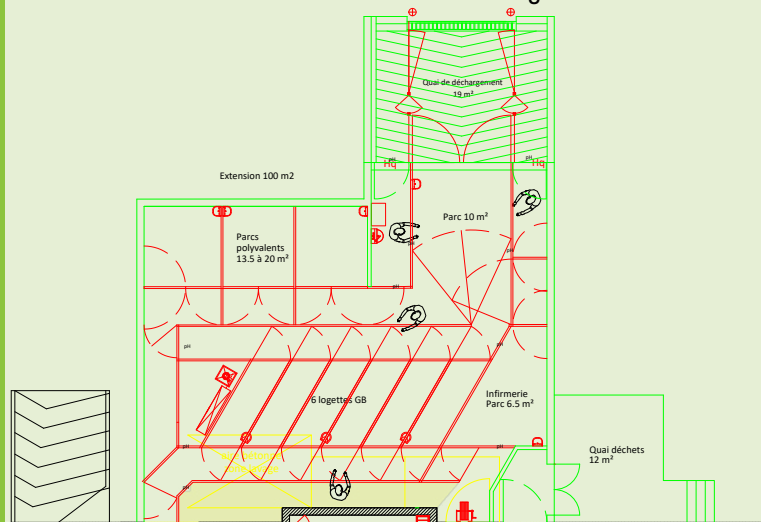
Le SPM, attaché à cet outil de proximité, véritable maillon indispensable pour la valorisation et la commercialisation en circuits courts d'une viande produite en Maurienne, n'a pas ménagé ses efforts pour soutenir les dirigeants de la SA dans ses rencontres avec les services de l'Etat, afin de mettre en œuvre les mesures correctives destinées à une levée de la suspension.

Par ailleurs, en juillet 2024, le projet d'extension de la bouverie a fait l'objet d'une étude de faisabilité comprenant une analyse fine des besoins, le dimensionnement, la conception et la projection sur plan de solutions.

Des turbulences
en 2024,
des solutions
en 2025

PERSPECTIVES 2025

Parallèlement à la réouverture de l'abattoir programmée fin janvier 2025 et dans le cadre des évolutions de la structure de gouvernance et d'exploitation, le SPM continuera à accompagner les gestionnaires en les dotant d'outils de pilotage en matière économique, de compétences et ressources humaines. Les travaux d'investissement dans l'agrandissement des stabulations seront de nouveau à interroger.



SICA - Claude FAVRE : création d'une retenue collinaire - Val Cenis



AFP de Montvernier : reconquête pastorale

PERSPECTIVES 2025

Une révision en cours des dispositifs FEADER à la Région Auvergne-Rhône-Alpes va s'accompagner d'une évolution, à la baisse, du montant de l'enveloppe qui sera disponible pour le PPT Maurienne. Une fois encore, face à cette situation, aidé par l'expérience de la SEA73 en charge de l'animation du PPT, le territoire devra s'adapter et s'organiser en proposant de nouveaux critères de priorisation pour les dossiers à déposer (modification des plafonds, des taux d'aide...).



PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)



Alexandre ALBRIEUX
Vice-Président



Béatrice DARVES
spm@maurienne.fr

BILAN 2024

Le PAEC « Montagne 73 » constitue le cadre pour la mise en œuvre des mesures agro-environnementales donnant lieu à des aides surfaciques pour les agriculteurs (Exploitants Agricoles, Groupements Pastoraux) en vue de préserver les enjeux de biodiversité dans des zones prioritaires comme les zones Natura 2000 essentiellement.

A l'issue des 2 années (2023-2024) de contractualisation et sous réserve de l'instruction par les services de l'Etat des dossiers déposés pour la campagne 2024, 45 GP/EA établis en Maurienne sur 118 comptabilisés dans le périmètre « Tarentaise, Arlysère, Maurienne » ont souscrit les 2 mesures phares du PAEC, soit la protection des espèces par un retard de fauche, soit l'amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage, représentant 8 580 ha de surfaces éligibles (21 999 ha à l'échelle de Montagne 73).

Afin d'atteindre ce résultat plus que satisfaisant malgré les difficultés rencontrées (convaincre les services instructeurs, encaisser les frustrations, s'adapter aux modifications financières...), la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc qui porte ce PAEC à la demande des 3 collectivités SPM, APTV et

Arlysère, a déployé beaucoup d'énergie pour sensibiliser les professionnels, les accompagner dans la réalisation de leurs diagnostics et plans de gestion avec l'aide du Parc National de la Vanoise, du Conservatoire d'Espaces Naturels et de la Société d'Economie Alpestre de la Savoie.



PERSPECTIVES 2025

2025-2026 : à mi-parcours de l'exécution du PAEC, 2 années sont consacrées au suivi qualitatif des contrats dans l'objectif d'évaluer l'intérêt des mesures, la pertinence des plans de gestion et de réajuster les pratiques, en tant que de besoin. Financé à 70% par l'Agence de l'Eau, les 3 collectivités prendront en charge l'autofinancement en fonction d'une clef de répartition basée sur le nombre de diagnostics et les surfaces éligibles.

Enveloppe Montagne 73
pour 5 ans
(2023-2027/2024-2028)
6 502 244 €
État/Feader,
Agence de l'Eau.

LEGENDE : MAURIENNE

Ilots engagés 2023

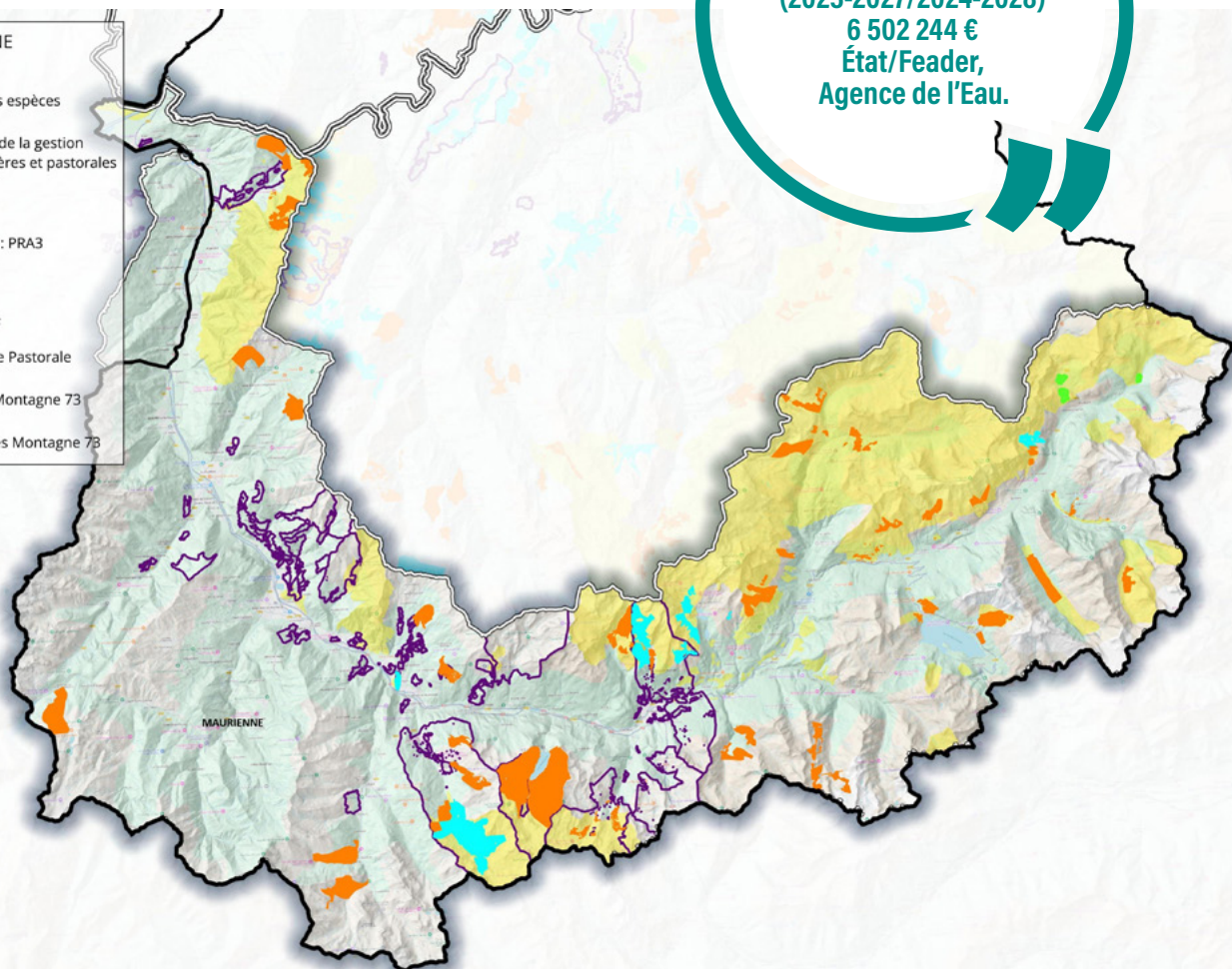
- ESP3 : Protection des espèces retard de fauche
- PRA3 : Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage

Ilots à engager 2024

- Ilots à engager 2024 : PRA3

Autres zonages

- Natura2000
Source : ZEE - DRAAF
- Association Foncière Pastorale
- Périmètre du PAEC Montagne 73
- Limites des territoires Montagne 73





STRATÉGIE ALIMENTAIRE MAURIENNE



Alexandre ALBRIEUX
Vice-Président



Christel ROMERO
gestion.leader@maurienne.fr

BILAN 2024

Depuis avril 2024, en partenariat avec les 2 Groupements de Développement Agricole, la Commission Agriculture du SPM construit une stratégie en faveur d'une **relocalisation alimentaire** dont l'objectif vise un approvisionnement en nourriture plus responsable, en réduisant la distance parcourue par les productions alimentaires.

Afin de cerner les besoins de la population et tenter d'y répondre par la production et la transformation locales, deux études ont été lancées :

- Flux logistiques alimentaires
- Capacité des producteurs locaux à fournir la restauration collective dont un zoom sur la viande

Il s'agit de **préciser les enjeux de notre système alimentaire** dans sa globalité (production agricole, transformation, distribution et consommation).

Dans le but de sensibiliser les habitants à cette relocalisation alimentaire, le SPM s'est mobilisé sur quelques événements : «Paysages du goût» de la FACIM, Salon de l'Artisanat Mauriennais sur le thème de la « gastronomie et les circuits courts », Assises du Tourisme en Haute-Maurienne Vanoise.

Le 14 octobre 2024 une journée portes ouvertes à destination des acteurs de la filière viande a été organisée à l'abattoir de Maurienne.

PERSPECTIVES 2025

- Finaliser et diffuser les résultats des études.
- Organiser des ateliers "Fresque de l'Alimentation" pour partager une vision globale des impacts de notre alimentation.
- Lancer une étude sur les besoins en produits bruts de la future cuisine centrale en Porte de Maurienne.
- Finaliser la stratégie alimentaire et le programme d'actions.
- Communiquer et sensibiliser.



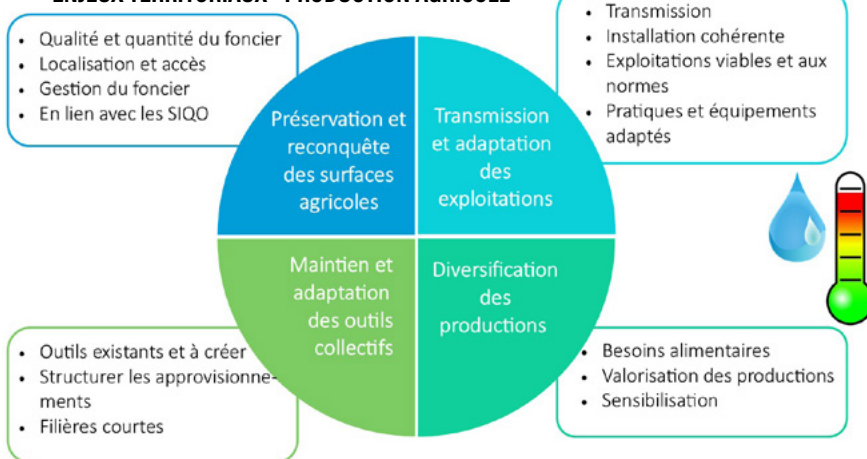
La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne



ENJEUX TERRITORIAUX - PRODUCTION AGRICOLE



Enjeux repris dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et s'inscrivant dans un contexte de dérèglement climatique et ses impacts sur la ressource en eau notamment.



LEADER 2023/2027

ANTICIPER ET S'ADAPTER POUR VIVRE NOS MONTAGNES À L'ANNÉE



Hervé GENON
Vice-Président



Myriam NGUYEN
leader@maurienne.fr

BILAN 2024

Le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM), la communauté d'agglomération d'Arlysère et l'Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise (APTIV), chef de file, sont associés depuis mai 2023 pour mettre en œuvre une stratégie locale de développement rural sur une durée de 5 ans via le programme LEADER TAM (Tarentaise-Arlysère-Maurienne).

Le travail du SPM et de sa chargée de missions Leader a consisté à :

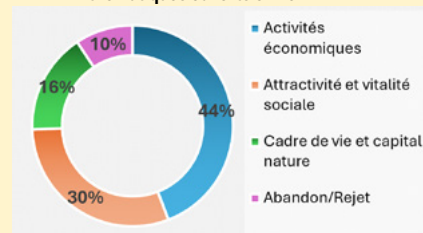
- répondre à 71 sollicitations : éligibilité du projet, recherche de cofinancements publics, accompagnement au dépôt du dossier de demande de subvention en ligne;
- organiser 5 comités d'audition locaux dédiés aux 15 projets portés par des mauriennais;
- coorganiser et animer 3 comités de programmation, instance de pilotage du programme.



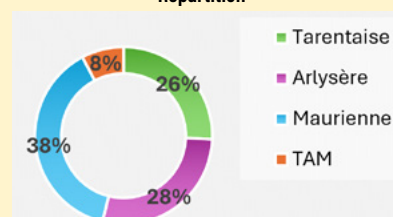
LEADER TAM en chiffres :

- 2 257 087 € = l'enveloppe de FEADER allouée pour 5 ans.
- 196 sollicitations par 131 porteurs de projets différents.
- 43 demandes effectivement déposées, dont :
 - 18 projets sélectionnés + 21 projets en attente au 21/01/2025
 - 3 projets abandonnés + 1 rejeté
- 50 % des demandes ont été déposées en décembre 2024, dernier mois d'ouverture des appels à projets.

Projets déposés selon les 3 axes thématiques ouverts en 2024



Répartition



PERSPECTIVES 2025

Au vu de la consommation de l'enveloppe Feader soit 64% (y compris l'animation et sous-réserve de sélection de tous les projets déposés) après seulement 1 an d'exécution du programme, il conviendra de redéfinir la teneur des Appels À Projets 2025 : maintien à l'identique ou modifications des thématiques, de la nature des opérations et des porteurs de projets éligibles, des modalités de financement, de la révision de la grille et des critères de sélection ?



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)



Jean-Claude RAFFIN
Vice-Président



Fabien BONNAFFOUS
scot@maurienne.fr



Le Comité Syndical du Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) a prescrit l'élaboration d'un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) le 20 juin 2023.

Ce **document de planification et d'urbanisme** :

- fixe les **objectifs d'aménagement, de protection et de développement** d'un territoire à moyen terme à horizon 20 ans,
- constitue le **cadre des différentes politiques territoriales** (habitat, développement industriel et commercial, déplacements, tourisme, agriculture, protection de l'environnement, transition énergétique...),
- traduit une **vision stratégique de développement du territoire** à travers un projet équilibré entre les options d'aménagement et les choix de protection.

BILAN 2024

Actualisation du diagnostic du territoire et définition du projet d'aménagement stratégique (PAS) :

Le SPM, accompagné par une équipe de bureaux d'études pluridisciplinaire dont ALGOE est mandataire, a produit un diagnostic de territoire actualisé. Des ateliers de concertation ont permis d'associer élus et socioprofessionnels notamment pour les thématiques du tourisme et de la mobilité.

Les grands enjeux à traiter dans le nouveau SCoT :

- **Le vieillissement de la population** (besoin de logements et de services adaptés) ;
- **L'attractivité du territoire** auprès des jeunes et des familles
- **L'adaptation de la Maurienne au changement climatique** (filiales économiques, ressource en eau, décarbonation du mix énergétique, mobilités...).

La contribution de lycéens pour construire ce nouveau SCoT

Une classe de 2nde du Lycée Paul Hérault a été mobilisée dans le cadre de l'actualisation du diagnostic.

Les jeunes d'aujourd'hui sont les potentiels futurs habitants de Maurienne, il est donc crucial d'entendre leur voix pour façonner leur territoire de vie de demain. Après plusieurs séances de travail, les élèves ont restitué leur vision du territoire actuel et formulé leurs attentes pour la Maurienne de demain.



► PERSPECTIVES 2025

Déclinaison du projet stratégique en Document d'Orientations et Objectifs (DOO)

Ce nouveau SCoT s'inscrit dans un cadre législatif fortement remanié, avec 2 figures imposées :

- **une projection de l'aménagement du territoire à 20 ans**
- **un volet « transition » comme un des piliers obligatoires dans la stratégie du territoire.**

Le DOO du SCoT résulte d'une co-construction avec les élus, la population et les socioprofessionnels. Il devra respecter la Loi Climat et Résilience et engagera ainsi la Maurienne dans une démarche ambitieuse de forte réduction de la consommation foncière : avec **l'objectif de diminuer par 2 le rythme de consommation foncière d'ici 2031** (soit au maximum 90ha de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers entre 2021 et 2031 contre 180ha consommés en Maurienne sur la précédente décennie), **puis d'atteindre l'absence d'artificialisation nette (ZAN)**

à horizon 2050.

Outre la **définition d'une stratégie touristique adaptée aux enjeux actuels et aux effets du changement climatique**, le nouveau SCoT définit des orientations et objectifs que les documents d'urbanisme locaux (PLU et cartes communales) devront intégrer ces prochaines années. Cela concerne par exemple :

- la diversification du parc d'hébergements (création de petits logements) et leur réhabilitation énergétique ;
- la requalification des zones d'activités et la mobilisation des friches urbaines pour éviter d'urbaniser sur des terrains naturels ou agricoles ;
- la conciliation des usages de l'eau ;
- la préservation des milieux naturels et des paysages ;
- la diversification des productions alimentaires, dans une logique de circuit-court...

Réunion de co-construction de la stratégie touristique.



PROJET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE À L'ÉTÉ 2025, DONNEZ VOTRE AVIS !

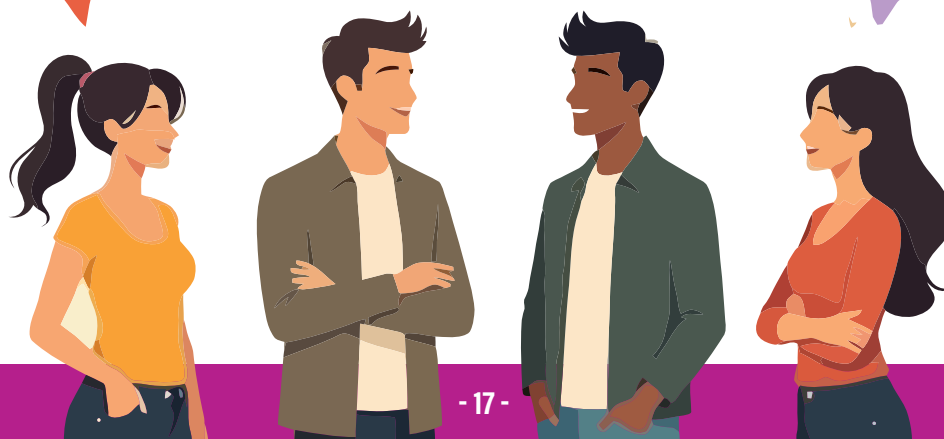
Le projet de SCoT devrait être soumis pour arrêt aux élus du Comité Syndical du Pays de Maurienne au printemps prochain. Après consultation des Personnes Publiques Associées qui émettront un avis sur le document arrêté, ce dernier sera soumis à enquête publique en fin d'été (août-septembre) : **donnez votre avis !**

Je dépose une remarque dans le registre de concertation disponible à l'accueil du SPM.

Je téléphone ou j'envoie un e-mail au SPM.

Je participe aux réunions publiques qui sont organisées.

Je consulte et télécharge les éléments en ligne sur la page SCoT du maurienne.fr





COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE



Coopération
transfrontalière
franco-italienne



Jean-Claude RAFFIN
Vice-Président



Raphaëlle LONGHI-DÉTIENNE
cooperation@maurienne.fr

BILAN 2024

• UNE NOUVELLE STRATÉGIE TRANSFRONTALIÈRE

Les territoires Maurienne, Grand Briançonnais, Vallées de Suse et Pinerolese confirment leur volonté de consolider les relations historiques, sociales, économiques et culturelles franco-italiennes, en continuité avec les stratégies déjà menées depuis 2009 avec la Conférence des Hautes Vallées - CHAV.

L'objectif est de Renforcer la gouvernance, les fonctions et la reconnaissance des Hautes Vallées en tant que « bassin de vie transfrontalier de montagne ».

Alte Valli Hautes Vallées 2030	interreg France - Italia ALCOTRA	Alte Valli Hautes Vallées
OBIETTIVO GENERALE Rafforzare la governance, la fruizione, e la riconoscibilità delle Alte Valli come « <u>bacino di vita</u> » montano e transfrontaliero	OBJECTIF GENERAL Renforcer la gouvernance, la fonctionnalité et la reconnaissance des Hautes Vallées en tant que « <u>bassin de vie</u> » montagnard et transfrontalier	
€ 7 125 000,00 (80% FESR/FEDER)		

• LE DÉPÔT DES 5 PROJETS DU PITER HAUTES VALLÉES 2030

Un « bassin de vie montagnard transfrontalier » entendu comme un espace commun capable d'attirer et maintenir les habitants dans les vallées, un espace dans lequel :

- **VIVRE**, grâce à des services adaptés aux besoins des différents groupes d'âge, y compris les jeunes.



- **AGIR** contre les effets du changement climatique et en faveur de la transition économique



- **DÉCOUVRIR** un espace transfrontalier riche en biodiversité et en histoire, avec un patrimoine naturel et culturel commun à préserver et à valoriser



- **SE DÉPLACER** de manière durable entre les vallées frontalières grâce à des solutions multimodales, accessibles à la population locale et aux touristes.



Ces 4 projets ainsi que le projet de coordination ont été déposés par les 15 partenaires -8 italiens et 7 français- qui ont travaillé ensemble pour identifier des objectifs transfrontaliers partagés et des actions communes pour un budget total de 7 M€ avec 5,6 M€ de FEDER (80%).

Le SPM a accompagné le montage des actions dans une dimension transfrontalière avec les 15 partenaires :

- **Maurienne** : SPM, Département Savoie, CC Porte de Maurienne, Maurienne Galibier, Haute Maurienne Vanoise.

- **Italie** : Conférence des Hautes Vallées, Métropole de Turin, CCI Turin, GAL Escarton Valli Valdese, 5 Unioni Montana (Pinerolese, Chisone Germanasca, Alta Valle di Susa et Valle di Susa).



- **Hautes Alpes** : CC Briançonnais, CC Pays des Écrins

• ÉTUDE MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE - LYON-TURIN / LIGNE HISTORIQUE

Le SPM a poursuivi son **rôle d'interface** avec TELT, la Commission Mobilité Maurienne et à l'échelle transfrontalière dans le cadre de l'étude « Articulation de la desserte du territoire Val de Suse / Maurienne / Briançonnais avec la section transfrontalière du Lyon-Turin » auprès des 11 intercommunalités françaises et italiennes concernées par le devenir de la desserte de la ligne historique.

Cette étude mandatée par TELT et copilotée avec la CHAV est entrée en phase opérationnelle avec :

• **2 séries d'ateliers territoriaux** sur chaque versant (Savoie, Hautes Alpes, Piémont), pour compléter le diagnostic transfrontalier, préciser les enjeux de chaque territoire et identifier des scénarios de desserte à court, moyen et long terme.

En Maurienne, l'atelier diagnostic a eu lieu le 6 février 2024 avec 36 participants et l'atelier scénarios le 22 mai avec 25 participants.

• **2 Comités Techniques** en juillet et décembre avec les 5 Communautés de communes de Maurienne, 3 Communautés de communes des Hautes Alpes (Briançonnais, Ecrins, Guillestrois-Queyras), 3 Unioni Montana italiennes (Vallée de Suse, Haute Vallée de Susa, communes olympique Via Lattea), les 3 Régions (AURA, Sud PACA, Piémont).

• **1 atelier transfrontalier** pour échanger sur les scénarios de desserte le 30/09/2024 à Modane avec 40 participants des 3 versants. Une visio-conférence complémentaire a eu lieu le 27 novembre pour les personnes n'ayant pas pu participer à l'atelier.

PERSPECTIVES 2025

- **Finalisation de l'étude Mobilité transfrontalière** avec validation de scénarios, approfondissements et 2 Comités de Pilotage transfrontaliers. Il s'agira aussi de préparer les suites de l'étude à l'échelle Maurienne et à l'échelle transfrontalière afin d'entamer la mise en œuvre des scénarios de desserte.
- **Démarrage des projets du PITer Hautes Vallées 2030** pour un montant global Maurienne de 2 576 000 € dont 2 060 800 € de subvention européenne (80% FEDER) pour une durée de 3 ans (2025 – 2028). Parmi ces actions, celles du SPM représentent 818 500 € dont 645 800 € de FEDER.
- **De nouveaux défis pour la Conférence des Hautes Vallées** pour devenir Coordinateur du PITer Hautes Vallées 2030 et confirmer son rôle d'instance transfrontalière.



TRANSPORT SCOLAIRE



Laure PION
Vice-Présidente



Laurence DUVERNEY-PRÊT
transport@maurienne.fr

Le SPM est Autorité Organisatrice de second rang (A02) pour le compte de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les missions principales du Service Transports Scolaires du SPM sont de :

- **relayer les informations** entre l'Antenne Régionale des transports interurbains et scolaires en Savoie, les Communes (ou Communautés de Communes), les transporteurs et certaines familles,
- **gérer les dossiers d'inscription** remplis par les familles en appliquant le règlement régional en Savoie (affectation sur le circuit adéquat, détermination de l'arrêt le plus proche du domicile, vérification de la distance domicile-établissement scolaire...),
- **vérifier et régler chaque mois les factures aux transporteurs,**
- **répartir les coûts** des transports scolaires entre les Communautés de Communes et l'Antenne Régionale en fonction des règles de subvention,
- **revoir le fonctionnement des circuits** au moment des appels d'offres ainsi qu'en cas de modifications liées à l'évolution des inscriptions,
- **intervenir** auprès des personnes concernées en cas de problèmes ou d'infractions constatées,
- **adapter les circuits en cas de coupure de routes** liées à des intempéries et à des travaux.



BILAN 2024

- Pour l'année scolaire 2023-2024, **2234 inscriptions** ont été gérées pour des élèves qui sont transportés quotidiennement de la maternelle au lycée. Ces élèves sont répartis sur **82 circuits** assurés par **5 transporteurs**.
- Les coûts des transports pour l'année scolaire 2023-2024 se sont élevés à **3 048 850 € TTC**, soit une moyenne de 1 365 € par enfant. Ils sont répartis de la façon suivante :
 - 1 695 sont subventionnés à 100 % par la Région AURA,
 - 414 sont subventionnés à 50 % par la Région,
 - 125 sont à la charge des Communautés de Communes.
- **Création d'un circuit scolaire** pour les élèves de Saint François Longchamp – Montaimont scolarisés dans le secondaire.

PERSPECTIVES 2025

- Mise en concurrence de 24 circuits scolaires pour la rentrée de septembre 2025.
- Pour l'année scolaire 2025-2026, la Région Auvergne-Rhône-Alpes procédera à l'harmonisation des tarifs des transports scolaires. En conséquence, les procédures d'inscriptions via internet, les montants des participations des familles seront modifiés.



TOURISME



Jérémy TRACQ
Vice-Président



Marie FUMAZ
tourisme@maurienne.fr

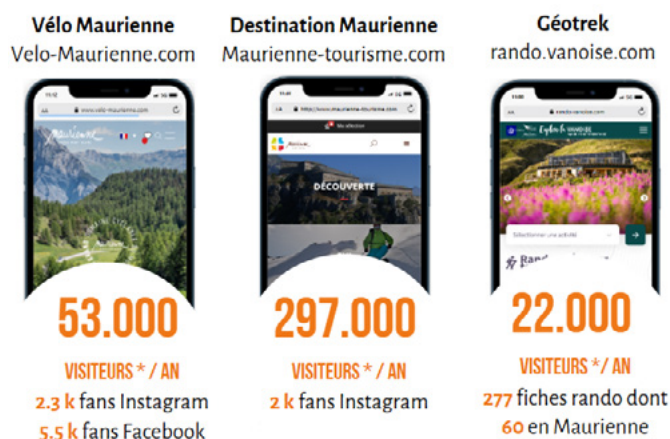
En vue d'améliorer la visibilité des destinations de la vallée dans les recherches Google, sites Internet, et réseaux sociaux, le SPM porte une action de marketing digital.

BILAN 2024

Les objectifs :

- Offrir une notoriété touristique au territoire, à l'échelle de la Maurienne
- Faciliter le parcours client avant l'organisation du séjour : inspirer, orienter, conforter

Les outils numériques utilisés :



*: visiteurs uniques. Une personne qui consulte plusieurs fois le site Internet = un seul visiteur comptabilisé.

- 442.000 visiteurs uniques en un an avec les 3 sites Internet.

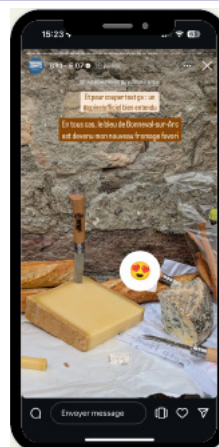
Les actions réalisées :

2024 souligne l'engagement du SPM à travers une campagne estivale en faveur de la destination touristique de choix qu'est la Maurienne.

- Animation des vitrines web : site Internet et réseaux sociaux vélo, site Destination Maurienne (maurienne-tourisme.com)
- Une opération impactante : réalisation d'un reportage vidéo par le biais d'une agence, diffusé sur les réseaux sociaux pour valoriser les artisans, les activités et les différents sites touristiques de la vallée. Cette campagne s'est déroulée sous un format de jeu appelé « Banana Bike » et résulte d'une collaboration étroite entre les OT de Maurienne et le SPM.
- Démarrage d'un nouveau site Internet Destination Maurienne ; porte d'entrée touristique estivale de la vallée, en remplacement de l'actuel site obsolète.

Les chiffres clés des animations :

- Reportage de terrain dans toute la vallée : cette campagne



a permis de dynamiser l'économie locale avec 52 lieux conseillés en Maurienne | 36 acteurs locaux mis en avant | 241.000 personnes touchées par les publications | 12.000 interactions (commentaires, « likes », partages...).

Taux d'engagement pour la campagne de 5%. Cet indicateur de performance révèle que le public s'intéresse au type de contenu publié.

- Livraison de photos et vidéos
- Communautés Instagram (2.300 fans, 90 posts, + 500 messages éphémères "stories") et Facebook (5.500 fans, 90 posts + stories) : publications, interactions et suggestions de sorties hebdomadaires.

PERSPECTIVES 2025

Des perspectives qui soutiennent les attentes des acteurs du territoire

Optimiser les outils numériques, fluidifier le parcours utilisateur pour que la Maurienne reste une vallée connectée et une étape touristique incontournable, à travers 2 axes :

- le développement du futur site web pour la Destination Maurienne (maurienne-tourisme.com)
- des animations web marketing :
 - Organiser des actions de promotion en vue de créer du contenu numérique pour valoriser les atouts du territoire.
 - Renforcer la visibilité de la « porte d'entrée Maurienne » sur les sites et réseaux sociaux afin de promouvoir les différentes destinations, notamment en période estivale. Assurer une présence digitale globale pour valoriser l'offre touristique du territoire face à une concurrence accrue.



GESTION DE L'ARC & DE SES AFFLUENTS



Jacques ARNOUX
Vice-Président



Zélie GAHON
animation@maurienne.fr



Nicolas GRACZYK
digue@maurienne.fr



Alexandre BIENAIME
operation.riviere@maurienne.fr



Lisa BERNIER
lisa.bernier@maurienne.fr



Gaël BOURON
projets.riviere@maurienne.fr



Séverine DECROO
coordination.rivieres@maurienne.fr

BILAN 2024

• Les digues de l'État désormais gérées par le SPM

Après une période de dix années prévue dans la loi MAPTAM de 2014, le SPM s'est vu transférer, par voie de convention, la gestion des digues domaniales, propriétés de l'Etat. En tant qu'ancien gestionnaire de ces ouvrages, l'Etat devait prendre en charge le financement des travaux de mise en conformité des ouvrages avec les exigences réglementaires et légales qui s'y appliquent. Il devait également verser une compensation financière au futur gestionnaire, le SPM, au titre des charges transférées pour l'entretien et la gestion ultérieure des ouvrages.

Deux crues majeures de l'Arc, une multitude d'événements similaires sur ses affluents... et une mise à disposition des digues de l'Etat, lourde de conséquences pour le SPM.

Cette mise à disposition est effective depuis le 29 janvier 2024. A cette date, le SPM est devenu le gestionnaire et le responsable d'un peu plus de 13 km de digues domaniales. Ces ouvrages, érigés le plus souvent dès le début du 19ème siècle, sont en mauvais état du fait de l'absence de gestion de la part de l'Etat sur de nombreuses décennies. Le SPM travaille donc dès à présent sur un programme de réhabilitation de ces digues pour la prochaine décennie.

• Une succession de crues sur l'Arc et ses affluents

En juin puis septembre 2024, l'Arc a connu deux épisodes de crues, la première étant qualifiée de décennale (débit d'environ 380 m³/s à Hermillon), la seconde de trentennale en Haute-Maurienne et décennale en partie aval du bassin versant (débit d'environ 460 m³/s à Bramans et 410 m³/s à Hermillon). Routes, protections de berges, digues et infrastructures ont souffert de ces forts débits, obligeant leurs gestionnaires respectifs à engager de lourds travaux d'urgence.

L'année 2024 a également été ponctuée d'épisodes de crues et laves torrentielles sur de nombreux affluents de l'Arc, les conditions météorologiques défavorables de cette année ayant engendré des réactions rapides des bassins versants.

Comme en 2023, ces épisodes successifs auront pesé sur les programmes d'études et travaux établis en début d'année : dès 2024, le service GEMAPI est intervenu pour consolider des ouvrages dégradés et engager des curages d'ampleur pour compenser les dépôts de matériaux charriés par les crues. Ces actions se poursuivront en 2025.

Enfin, le service s'attèle à finaliser les études nécessaires pour le prochain Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) 3, dont le programme d'études préalables reste accessible sur : http://www.maurienne.fr/fr/il4-maurienne_p960-gestion-du-risque-inondation.aspx#



Crue du 21/06/24, pont SNCF – secteur Longefan à St-Jean-de-Mne.



Crue du 05/09/24, RD 1006 entre Termignon et Lanslebourg.



GESTION DE L'ARC & DE SES AFFLUENTS (SUITE)

TRAVAUX 2024

• **Des curages en de multiples points de la vallée** : l'Arvan à St-Jean-de-Maurienne, la confluence et la plage de dépôt du St-Antoine à Modane, le Poucet à Orelle, le ruisseau des Thuiles et le Nant Brun à Randens, la plage de dépôt du Drairon à La Chapelle, le Bugenet à St-François-Longchamp, la plage de dépôt de la Combe Vercin à St-Jean-de-Maurienne, le ruisseau de Montartier à Argentine.



Curage de l'Arvan, à St-Jean-de-Mne.



Curage de la confluence Arc-Poucet, à Orelle (Photo : V. Koulinski - ETRM)



Travaux sur le Nant Brun, à Argentine, à la suite d'une lave torrentielle

• **Torrent des Roches (St-Colomban-des-Villards - 4C)** : création d'une protection de berge

• **Ruisseau de l'Eglise (St-Sorlin-d'Arves - 3CMA)** : agrandissement de la plage de dépôt à la suite des coulées de boue de fin 2023, triplant la capacité de rétention de cet ouvrage créé en 2022.



Ouvrage de fermeture de la plage de dépôt du ruisseau de l'Eglise, à St-Sorlin-d'Arves.

• **Arvan (St-Jean-de-Mne - 3CMA)** : reprise de berge en cours d'effondrement en centre-ville.

• **Merderel (St-Jean-de-Mne - 3CMA)** : travaux de sécurisation à la suite d'une lave torrentielle.

• **Arvan (Fontcouverte-La Toussuire - 3CMA)** : reprise de berge sous le hameau du Tilleret.

• **Pacqueret (Albiez - 3CMA)** : réouverture du lit de ce torrent, obstrué à la suite d'une lave torrentielle.

• **Torrent de la Valloirette (Valloire - CCMG)** : reprise de berge au niveau du camping.

• **Arc (Modane - CCHMV)** : reprise de la digue de l'Ilaz.

• **Arc (Bessans - CCHMV)** : reprise d'épis protégeant la zone des étangs par crainte d'une capture de l'Arc risquant d'engendrer une incision du fond du lit, préjudiciable pour les ouvrages + reprise d'une protection de berge au centre du village.

• **Entretien de la végétation** : le SPM réalise les entretiens des cours d'eau pour limiter le risque d'inondations, s'il l'estime nécessaire (entretien dont la responsabilité reste aux propriétaires riverains). Les cours d'eau suivants en ont bénéficié en 2024 (liste non exhaustive) : l'Arc à Modane, l'Arvan et le Bonrieu à St-Jean-de-Maurienne, le torrent des Roches et celui du Montartier à Argentine, le Drairon à la Chapelle, le Rival à Villarodin-Bourget, le Doron de Termignon à Val-Cenis...



GESTION DE L'ARC & DE SES AFFLUENTS (FIN)

ÉTUDES EN COURS / TERMINÉES

• **Études de danger (EDD)** : les études techniques pour améliorer la connaissance sur ces ouvrages de protection s'achèvent pour une première salve de digues (environ 1/5ème du patrimoine recensé à ce jour). Pour le service GEMAPI, il reste à accompagner les dossiers au cours de leur instruction par les services de l'Etat, à engager les procédures pour assurer une maîtrise foncière permettant le libre accès aux ouvrages en tout temps, à organiser le suivi lors de crues (en interne et avec les partenaires de la vallée) ainsi qu'à réaliser les travaux d'entretien de ces ouvrages. Sont en cours d'instruction les dossiers relatifs aux digues de l'Arc aval, celles de l'Envers à Sollières-Sardières, et celles de Modane-Fourneaux.

• **Plans de Gestion Sédimentaire de l'Arc** – du Poucet (Orelle) au barrage de St-Martin-la-Porte et de ce même barrage à la Ravoire (Pontamafrey) :

- Pour le 1^{er} tronçon, sa mise en œuvre nécessite l'obtention d'une autorisation réglementaire pour laquelle des études complémentaires sont en cours (inventaires faune / flore par exemple).

- Pour le 2^{ème} tronçon, l'étude s'est terminée en fin d'année et devra être suivie de la rédaction d'un dossier d'autorisation.

• **Arc (Val-Cenis, Termignon - CCHMV)** : étude de faisabilité et AVP de plusieurs solutions d'aménagement hydraulique visant la réduction du risque d'inondation par l'Arc (terminée).

• **Arvan (St-Jean-de-M. - 3CMA)** : caractérisation hydraulique de la digue en rive droite, en lien avec le projet de réaménagement de l'entrée de St-Jean qui implique le passage d'une route départementale sur la digue (terminée).

• **Claret (Bessans, CCHMV)** : étude au stade Avant-Projet de diminution du risque d'inondation à la confluence Arc-Claret (en cours).

• **St-Antoine (Modane - CCHMV)** : étude Avant-Projet et analyse multi-critères pour la création d'aménagements réduisant le risque d'inondations (en cours).

• **Le Burel (Val-Cenis, Lanslevillard - CCHMV)** : étude Avant-Projet de réduction de la vulnérabilité des enjeux situés à proximité du cours d'eau (en cours).

• **Le Drairon (La Chapelle - 4C)** : étude Avant-projet de la réduction de la vulnérabilité des enjeux (en cours).

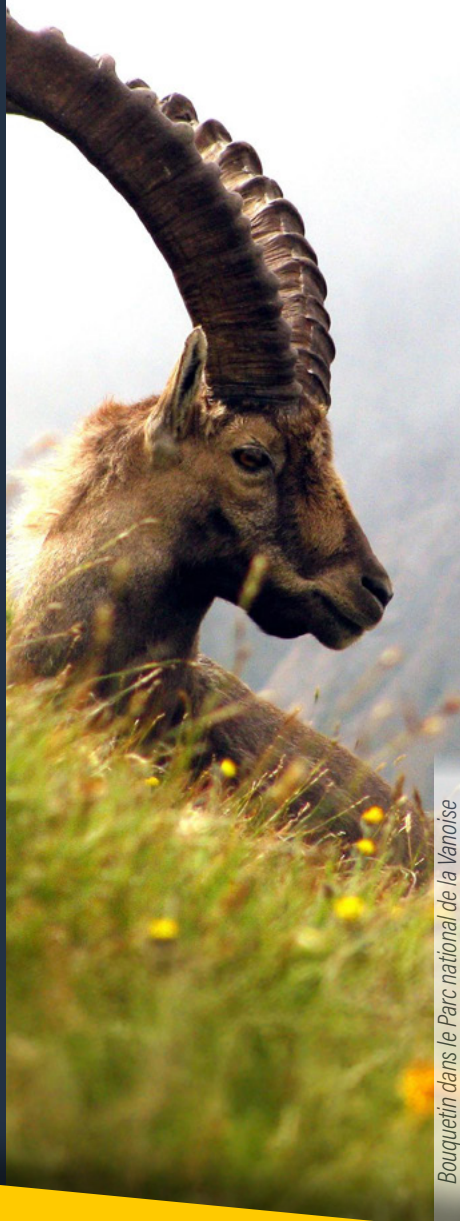


Lave torrentielle sur le Merderel, à St-Jean-de-M. (Photo : R. Neyroud – ONF-RTM)

PERSPECTIVES 2025

• **Traitement des conséquences des crues 2023/2024** dont la reprise de la digue de l'Arc sur la commune de Epierre-CCPM.

• **Finalisation des dernières études du PEP-PAPI** dont l'avancement a été impacté par ces événements et construction du PAPI.



Bouquetin dans le Parc national de la Vanoise



Lac de la Grande Léchère (Saint François Longchamp)



Photo satellite des Alpes



SYNDICAT

Pays de Maurienne
SAVOIE

Document édité par le Syndicat du Pays de Maurienne

Tirage : 250 exemplaires / Publication : février 2025

Directeur de la publication : Yves DURBET, Président du SPM.

Directrice de la rédaction : Béatrice DARVES

Photos : SPM, Alexandre Gros.

Imprimé en France

Design et mise en page : Agence Big Pepper (Saint-Rémy-de-M^{re})
www.alexandre-gros.com - 06 99 21 69 54

*Big
Pepper*